



19 mars 2026

Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leurs anticipations d'inflation • 1er trimestre 2026

Les anticipations d'inflation des chefs d'entreprise sont en légère augmentation à horizon un an, mais restent ancrées à 2 % à l'horizon 3-5 ans.

Perception et anticipations des entreprises sur l'inflation en France (prix à la consommation)

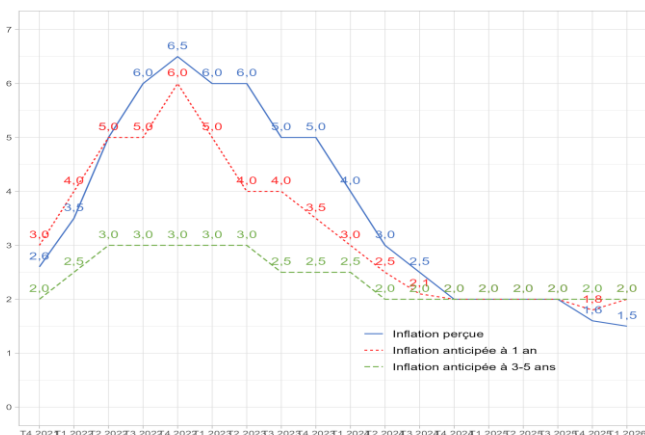
Notre enquête trimestrielle sur les anticipations d'inflation (définie ici comme la hausse de l'indice des prix à la consommation), qui constitue un module de l'Enquête de Conjoncture de la Banque de France, a été menée du 25 février au 5 mars. Au premier trimestre 2026, la médiane de l'inflation perçue par les chefs d'entreprise se situe à 1,5 %, soit au-dessus de la hausse de l'indice des prix à la consommation ([IPC](#)) (1,0 % en février) et de l'indice harmonisée ([IPCH](#)) (1,1 % en février). Leur anticipation médiane à un an s'établit à 2 %, et celle à moyen terme - horizon 3 à 5 ans - à 2 % également.

Tableau 1 – Inflation perçue et anticipée par les entreprises (médiane en %)

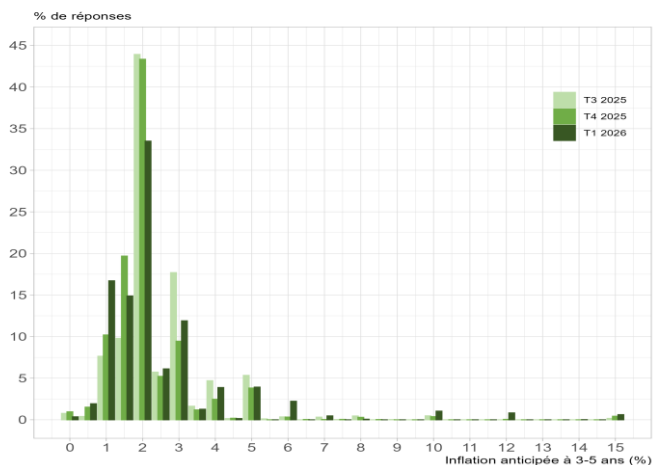
	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026
Inflation perçue	2,0	2,0	1,6	1,5
Inflation anticipée à 1 an	2,0	2,0	1,8	2,0
Inflation anticipée à 3-5 ans	2,0	2,0	2,0	2,0

Au premier trimestre 2026, la médiane de l'inflation perçue baisse de 0,1 point de pourcentage (pp) par rapport au trimestre précédent. Celle anticipée à un an augmente de 0,2 pp, à 2 %, en lien avec la guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février, à mi-parcours de la collecte. En effet, environ un quart des réponses ont été recueillies avant cet événement, avec une médiane de 1,5 %, et les trois autres quarts après, avec une remontée de la médiane à 2 %. La médiane de l'anticipation d'inflation à moyen terme (3-5 ans) est en revanche restée ancrée à 2 %, avant comme après cet événement. La distribution des réponses est légèrement plus dispersée : au premier trimestre, les modalités à « 2 % » d'inflation diminuent de 9 pp (33 % contre 42 % au 4^e trimestre 2025), alors que celles strictement supérieures à 2% augmentent, ainsi que dans une moindre mesure celles strictement inférieures à 2%.

Graphique 1: Évolution de la perception et des anticipations d'inflation (médianes en %)



Graphique 2: Distribution des anticipations d'inflation à 3-5 ans (%)

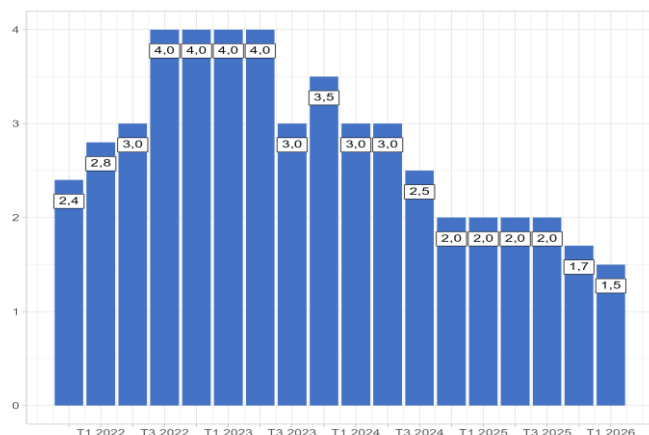




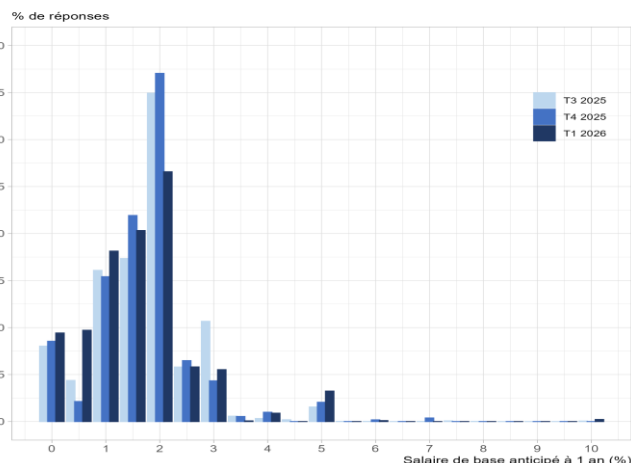
Croissance des salaires de base à un an anticipée par les chefs d'entreprise

Au premier trimestre 2026, les chefs d'entreprise anticipent une croissance de 1,5 % (médiane) à un an des salaires de base dans leur entreprise, en baisse de 0,2 pp par rapport au T4 2025. La proportion des réponses anticipant une augmentation des salaires supérieure ou égale à 2 % est en baisse de 10 pp sur un trimestre (42 % contre 52 % au trimestre précédent).

Graphique 3: Evolution de l'anticipation à un an des salaires de base (médiane en %)



Graphique 4: Distribution des anticipations des salaires de base à un an (%)



Méthodologie

Cette enquête a été menée du 25 février au 5 mars auprès d'un échantillon représentatif de 1 700 chefs d'entreprise. Elle couvre trois grands secteurs marchands de l'économie et des entreprises de toutes tailles et de toutes régions de France métropolitaine. Les opinions des chefs d'entreprise sont recueillies par téléphone au cours de l'entretien mensuel de conjoncture de l'Enquête Mensuelle de Conjoncture et chaque chef d'entreprise est interrogé une seule fois par an sur ce module. Quatre questions leur sont posées :

- 1 - En pourcentage, quel est selon vous le taux d'inflation actuel en France ?
- 2 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans un an en France ?
- 3 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans 3 à 5 ans en France ?
- 4 - En pourcentage, quelle sera selon vous l'évolution des salaires de base (bruts, hors primes) dans votre entreprise sur les 12 prochains mois ?

Pour mémoire, le salaire de base correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires.

Les données sont tronquées au 99^{ème} centile. Pour le calcul des résultats, les réponses sont pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats.

